

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30

Rassemblements de
30 personnes max.
(à partir du 30 mai)



Théâtres et
cinémas

300

Manifestations de
300 personnes max.



Zoos et jardins
botaniques



Tous les
entraînements
sportifs



Enseignement présentiel
(secondaire II, niveau tertiaire
et autres formations)



Campings



Établissements
de loisirs



Piscines et centres
de bien-être



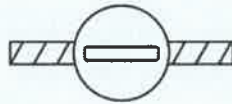
Remonteées
mécaniques



Services de
prostitution



Discothèques et
boîtes de nuit



Frontières vers D, A, F
(à partir du 15 juin)



Grands groupes
dans les restaurants



Camps de vacances
(300 pers. max.)

Interdits

30+

Rassemblements de
plus de 30 personnes
dans l'espace public

300+

Manifestations de plus
de 300 personnes



Compétitions sportives
avec contacts
physiques rapprochés

Les consignes suivantes demeurent



Garder ses
distances



Porter un masque si
on ne peut pas garder
ses distances



Observer les
règles d'hygiène



Télétravail
si possible